

222C2214  
FR0000072894-FS0747

15 septembre 2022

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CAST**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 septembre 2022, complété notamment par un courrier reçu le 15 septembre 2022, la société Herald Investment Management Limited<sup>1</sup> (10/11 Charterhouse Square, Londres, EC1M 6EE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- à titre de régularisation, en hausse, le 21 juillet 2022, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société CAST, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAST et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 025 240 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 5,27% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
- en baisse, le 7 septembre 2022, par suite d'une cession d'actions CAST hors marché dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général, au profit de la société Financière Da Vinci, laquelle a déposé un projet d'offre publique visant les actions CAST<sup>3&4</sup>, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAST et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

<sup>1</sup> Contrôlée par Herald Investment Trust PLC, une « *public company* ». La société Herald Investment Management Limited déclare agir indépendamment de son contrôlant, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 18 294 292 actions représentant 19 440 875 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 222C2138 du 31 août 2022.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqué de la société CAST du 8 septembre 2022.